

PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2024

Le conseil de la municipalité de Montcalm siège en séance ordinaire, ce 9 septembre 2024 à 20 heures, à la Salle Yves-Thérien sise au 10, rue de l'Hôtel-de-Ville à Montcalm.

Sont présents à cette séance, les conseiller(ère)s:

Denis Courte	Suzanne Dyotte	Huguette Drouin
Richard Pépin	Pierre Bertrand	Édith Crevier

Formant quorum sous la présidence de son Honneur le maire, Steven Larose. Est également présente, Lucie Côté, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2024

Le maire Steven Larose déclare la séance ordinaire ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

24-09-148

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Pépin, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 septembre 2024 ainsi modifiée :

Retrait du point 11.3 intitulé «Projet entente service de premiers répondants – ville de Mont-Tremblant»

Retrait du point 11.4 intitulé «Entente service de premiers répondants – Arundel».

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est offerte aux citoyens présents

4. SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AOÛT 2024

24-09-149

Le maire Steven Larose fait le suivi relativement aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 12 août 2024.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la conseillère Édith Crevier et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2024.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

5. COMPTE-RENDU MENSUEL DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Richard Pépin, responsable de la sécurité civile, informe qu'un projet de vidéo est en cours dans le but de présenter l'Organisation du Voisinage en Urgence (O.V.U.), les secteurs distincts de Montcalm et promouvoir différents programmes : comme L'Œil de Lynx. Le projet de présentation visuel de la sécurité civile avance bien.

Huguette Drouin, responsable de la culture, informe de la programmation des Journées de la culture du samedi 28 septembre prochain à Montcalm. Pour les enfants de 2 à 5 ans, un atelier d'initiation à la musique avec Estelle Roy sera offert de 13h à 13h30 au centre communautaire suivi d'un atelier artistique intergénérationnel d'initiation au dessin pour les enfants de 2 à 12 ans de 13h45 à 14h45. Estelle Roy offrira une performance musicale dès 13h45. Cette journée est offerte gratuitement grâce au soutien financier de la Fondation Tremblant.

6. ADMINISTRATION

6.1 DÉPENSES AUTORISÉES PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL / GREFFIER-TRÉSORIER EN VERTU DU RÈGLEMENT N° 322-2017 TEL QU'AMENDÉ ET PAR LE MAIRE STEVEN LAROSE

24-09-150

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité :

- D'adopter le rapport des dépenses autorisées par le greffier-trésorier, au courant du mois d'août 2024, en vertu du règlement N° 322-2017 tel qu'amendé, pour la somme de 18 571.51 \$;
- De ratifier les dépenses, autorisées par le maire, pour les travaux d'urgence effectués par Gilbert P. Miller & Fils Ltée pour la remise en état du chemin du Lac-Beaven à la suite des fortes pluies du mois d'août pour un total de 43 394.09 \$ taxes incluses.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.2 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET DE LA LISTE DES PAIEMENTS ÉMIS

24-09-151

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des comptes à payer en septembre 2024 et de la liste des paiements émis en août 2024;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité que le Conseil autorise et ratifie, le cas échéant, les dépenses et les paiements des sommes identifiées à la liste des comptes à payer en septembre 2024 et à la liste des paiements émis en août 2024, telles que présentées dans le cadre de la présente séance au montant total de : 171 806.01 \$:

- Comptes à payer en septembre : 119 560.34 \$:
 - via Accès D Affaires: 118 948.22 \$;
 - via chèque N° 373 : 612.12 \$;
- Paiements émis en août : 33 364.47 \$:
 - incluant les chèques N° 371 et 372 au total de 456.89 \$;
- Paies émises en août : 18 881.20 \$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.3 ADOPTION DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LE MOIS D'AOÛT 2024

24-09-152

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'historique des transactions des postes budgétaires 54-112-10-000 et 54-115-10-000 pour août 2024;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité d'adopter l'état des revenus et des dépenses pour le mois d'août 2024.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.4 INSTALLATION DE CLÔTURE ET DE BARRIÈRE AU PARC DES STATIONS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES / VOLET 2 – MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET INSCRIT DANS LE PLAN D'ACTION ISSU DE LA POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE

24-09-153

CONSIDÉRANT QU'une subvention au montant de 25 000 \$ a été octroyée à la municipalité de Montcalm dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales / volet 2 – Mise en œuvre d'un projet inscrit dans le plan d'action issu de la politique familiale municipale;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à l'installation d'un terrain de basketball au Parc des stations;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite délimiter l'aire de jeu par souci de sécurité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une (1) soumission de Inter Clôtures Clobec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité de ratifier la dépense au montant de 6 110.05 \$ taxes incluses et d'en autoriser le paiement, à Inter Clôtures Clobec pour l'installation de clôture et de barrières au Parc des stations dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales / volet 2 – Mise en œuvre d'un projet inscrit dans le plan d'action issu de la politique familiale municipale.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.5 ADHÉSION AU REGROUPEMENT DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) VIA LA MRC DES LAURENTIDES AFIN DE PROCÉDER À DES SOUMISSIONS ET À L'OCTROI DE CONTRAT EN MATIÈRE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

24-09-154

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Montcalm a compétence en matière de collecte et transport des matières résiduelles sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) afin de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, les documents d'appel d'offres requis pour un achat regroupé de mini-bacs de cuisine, de pièces de rechange et de bacs roulants pour la collecte des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE ce regroupement d'achats est applicable pour l'exercice financier 2025;

CONSIDÉRANT QU'aux termes de sa résolution 2024.06.9413, le conseil des maires de la MRC des Laurentides a répondu favorablement à la proposition de l'UMQ;

CONSIDÉRANT les dispositions prévues aux articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19) et 14.7.1 du *Code municipal du Québec* (chapitre C-27.1);

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de Montcalm, par l'entremise de la MRC des Laurentides, de participer à cet achat regroupé;

CONSIDÉRANT QUE le processus contractuel est assujéti au *Règlement 26 sur la gestion contractuelle de l'Union des municipalités du Québec pour ses ententes de regroupement*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Madame la conseillère Édith Crevier et résolu à l'unanimité:

- **QUE** la Municipalité de Montcalm informe la MRC des Laurentides de son intention de participer et d'adhérer, par son entremise, au regroupement de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) visant l'achat de mini-bacs de cuisine, de pièces de rechange et de bacs roulants de 240 et 360 litres pour la collecte des matières résiduelles;
- **QUE** la Municipalité de Montcalm s'engage à fournir, dans les délais fixés, à la MRC des Laurentides ou à l'UMQ, le cas échéant, toute information requise dans le cadre de la préparation et la mise en œuvre des appels d'offres, dont la liste représentant le plus fidèlement ses besoins réels anticipés ainsi que les fiches techniques d'inscription demandées par l'UMQ;
- **QUE** si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité de Montcalm s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur;
- **QUE** si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité de Montcalm s'engage à procéder à l'achat des produits qu'elle a inscrits, selon les quantités minimales déterminées et autres conditions contractuelles;
- **QUE** Michael Doyle, directeur général, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile à la présente résolution.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.6 ADOPTION D'UNE NOUVELLE POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE PRISE EN CHARGE DU HARCÈLEMENT, DE LA VIOLENCE ET DE L'INCIVILITÉ AU TRAVAIL

24-09-155

ATTENDU QUE toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

ATTENDU QUE la Loi sur les normes du travail prévoit notamment l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

ATTENDU QUE la Municipalité de Montcalm a adopté une telle politique le 9 janvier 2023 (résolution n° 23-01-015) et qu'une mise à jour s'impose à la suite de l'adoption de la *Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu du travail*;

ATTENDU QUE la Municipalité de Montcalm s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de la violence ou de l'incivilité au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

ATTENDU QUE la Municipalité de Montcalm ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, de violence ou d'incivilité dans son milieu de travail;

ATTENDU QU'il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de contribuer et de promouvoir au maintien d'un milieu de travail sain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé Madame la conseillère Huguette Drouin, appuyé par Madame la conseillère Édith Crevier et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Montcalm abroge la politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail adoptée le 9 janvier 2023 (résolution n° 23-01-015) et adopte la *Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence ou d'incivilité au travail*.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.7 ACHAT DE LA PROPRIÉTÉ AU 180 ROUTE DU LAC-ROND NORD, LOT N° 5 865 492, MATRICULE 2390-14-9164 À L'INTERSECTION DU CHEMIN MORGAN

24-09-156

CONSIDÉRANT QUE Madame Janice Blanke, propriétaire et représentante de Veba-Dev inc. désire se départir de la propriété du 180 route du Lac-rond Nord, lot N° 5 865 492, matricule : 2390-14-9164;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment sur le lot est à démolir;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est prête à offrir 10 000 \$ pour la propriété et s'occupera de procéder à la démolition du bâtiment;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé Monsieur le conseiller Pierre Bertrand appuyé par Monsieur le conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité :

- D'autoriser la municipalité de Montcalm à faire l'acquisition de la propriété du 180 route du Lac-Rond Nord, lot N° 5 865 492, matricule : 2390-14-9164;
- D'autoriser le maire, Monsieur Steven Larose, et le directeur général, Monsieur Michael Doyle à signer au nom et pour la municipalité de Montcalm l'entente avec Mme Janice Blanke / Veba-Dev inc., l'offre d'achat et l'acte notarié pour l'achat du 180 route du Lac-Rond Nord, lot N° 5 865 492, matricule : 2390-14-9164 et tous autres documents afférents s'il y a lieu;
- D'autoriser la dépense et le paiement au montant de 10 000 \$ plus taxes et frais si applicables et d'affecter le montant au poste budgétaire N° 23-020-00-723;
- D'autoriser le directeur général, Michael Doyle à mandater un notaire pour effectuer la transaction;
- D'autoriser la dépense et le paiement des honoraires professionnels du notaire et d'affecter la dépense au poste budgétaire N° 02-190-00-410.

- adoptée à l'unanimité des membres -

6.8 DÉMISSION DE MONSIEUR JEAN MYRE À TITRE DE JOURNALIER SAISONNIER

24-09-157

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Jean Myre quitte son poste de journalier saisonnier pour relever de nouveaux défis;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Jean Myre a remis sa démission par écrit le 21 août 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Édith Crevier, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité d'accueillir la démission de Monsieur Jean Myre à titre de journalier saisonnier et de lui souhaiter une bonne continuité pour ses projets futurs.

- adoptée à l'unanimité par les conseillers –

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 RENOUELEMENT DU MANDAT DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

24-09-158

CONSIDÉRANT QUE les membres actuels : Amélie Diamond, Anick Tassé, Carole Charles et Jean Myre veulent renouveler leur mandat, conformément au règlement N° 196-2002 tel qu'amendé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Édith Crevier appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité de nommer les personnes suivantes, à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme, pour une période de 2 ans: Amélie Diamond, Anick Tassé, Carole Charles et Jean Myre.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

7.2 DEMANDE D'APPROBATION POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT PRINCIPAL DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT SUR LES PIIA AU 73 CHEMIN DU LAC-DES-PINS SUD, LOT 5 865 834 , MATRICULE : 2787-28-1142

24-09-159

CONSIDÉRANT QU'une demande d'approbation d'un plan de bâtiment a été déposée dans le but d'évaluer sa valeur architecturale considérant les plans d'implantation et d'intégration architecturale et du style d'inspiration;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs et critères généraux du Règlement N° 251-2008 intitulé « Plans d'implantation et d'intégration architecturale » (PIIA) ont été analysés dans leur ensemble;

CONSIDÉRANT QUE l'architecture proposée est de qualité supérieure et qu'elle permettra de bonifier les caractéristiques propres à l'unité de voisinage dans lequel le bâtiment s'insèrera (2.1.1 para. 2);

CONSIDÉRANT QUE les perspectives visuelles existantes sur les éléments d'intérêt du milieu bâti environnant ou du paysage forestier seront maximisées par la préservation des caractéristiques naturelles du site et aménagement paysagé;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle implantation du bâtiment principal respectera la réglementation actuelle, contrairement au bâtiment principal à démolir;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte la volumétrie du milieu bâti actuel (2.1.2 par. 3).;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'être en faveur du plan du bâtiment proposé à la demande et précise au Conseil municipal qu'une rencontre ultérieure sera exigée pour l'approbation du choix de couleur du revêtement extérieur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Édith Crevier, appuyé par Madame la conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité d'approuver la construction d'un nouveau bâtiment principal dans le cadre du règlement sur les PIIA au 73 chemin du Lac-des-Pins Sud, Lot 5 865 834, Matricule : 2787-28-1142 tout en exigeant une rencontre ultérieure pour l'approbation du choix de couleur du revêtement extérieur.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

24-09-160

7.3 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE RELATIVE AU PROJET IMMOBILIER HAVRES MONTCALM

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis de lotissement incluant une rue privée eu égard à un projet immobilier a été présentée à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire spécifier certaines règles et exigences relatives à ce projet d'assez grande envergure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Pépin, appuyé par Madame la conseillère Édith Crevier et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire Steven Larose et le directeur général Michael Doyle à signer pour et au nom de la municipalité de Montcalm une entente relative au projet immobilier Havres Montcalm, avec les propriétaires.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1 OCTROI DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE SUR CERTAINS TRONÇONS DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE TRANSFERT POUR LES INFRASTRUCTURES D'EAU ET COLLECTIVES DU QUÉBEC (TECQ) 2024-2028 – VERSION N° 1 2024

24-09-161

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028 la municipalité de Montcalm a procédé à un appel d'offres sur invitations afin de réaliser des travaux d'infrastructures sur certains tronçons du réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT QUE suite audit appel d'offres sur invitations N° 2024-01, deux (2) soumissions ont été reçues dans les délais impartis;

- Nordmec Construction Inc.
- Gilbert P. Miller & Fils Ltée

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire, Gilbert P. Miller & Fils Ltée, répond aux exigences sur la conformité et les conditions d'accomplissement du contrat concerné;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité

- D'octroyer le contrat pour des travaux d'infrastructures sur certains tronçons du réseau routier municipal à Gilbert P. Miller & Fils Ltée, au montant de 85 247.07 \$ taxes incluses, dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028 ;
- D'affecter ladite dépense au poste budgétaire N° 23-040-01-521.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

8.2 OCTROI DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE PAVAGE SUR UN TRONÇON DU CHEMIN DU LAC-DES-PINS SUD DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE TRANSFERT POUR LES INFRASTRUCTURES D'EAU ET COLLECTIVES DU QUÉBEC (TECQ) 2024-2028 – VERSION N° 1 2024

24-09-162

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028 la municipalité de Montcalm a procédé à un appel d'offres sur invitations afin de réaliser des travaux de pavage sur un tronçon du chemin du Lac-des-Pins Sud;

CONSIDÉRANT QUE suite audit appel d'offres sur invitations N° 2024-02 , une (1) soumission a été reçue dans les délais impartis;

CONSIDÉRANT QUE le soumissionnaire, Le Roy du pavage et Fils Inc., répond aux exigences sur la conformité et les conditions d'accomplissement du contrat concerné;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité :

- D'octroyer le contrat pour des travaux de pavage sur un tronçon du chemin du Lac-des-Pins Sud à Le Roy du pavage et Fils Inc., au montant de 37 103.87 \$ taxes incluses dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028;
- D'affecter ladite dépense au poste budgétaire N° 23-040-01-521.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
S/O

10. LOISIRS, CULTURE ET ÉVÉNEMENTS

10.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA FONDATION TREMBLANT

24-09-163

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montcalm veut offrir aux jeunes montcalmois, montcalmoises défavorisés des activités sportives, éducatives, culturelles et artistiques;

CONSIDÉRANT QUE les rassemblements festifs, comme les fêtes de village, sont un instrument qui contribue à la qualité de vie des citoyens et à leur sens d'appartenance;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité abrite sur son territoire des familles à faibles revenus;

CONSIDÉRANT QUE la volonté de la municipalité est de pouvoir offrir à l'ensemble des jeunes des municipalités avoisinantes, une activité familiale où les enfants peuvent participer à plusieurs jeux et divertissements;

CONSIDÉRANT QUE le support financier est nécessaire et essentiel pour le maintien des activités de loisirs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Montcalm présente une demande d'aide financière auprès de la Fondation Tremblant dans le but de poursuivre ses activités de loisirs notamment pour développer des activités chez les jeunes montcalmois, montcalmoises.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

11. SÉCURITÉ CIVILE

2024-09-164

11.1 ADOPTION DU PLAN DES MESURES D'URGENCE RÉVISÉ

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique a procédé à la révision des responsabilités territoriales des conseillers en sécurité civile de la Direction régionale Laurentides et Lanaudière;

CONSIDÉRANT QUE ces changements touchent les municipalités locales de la MRC des Laurentides;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Pépin, appuyé par Madame la conseillère Édith Crevier et résolu à l'unanimité d'adopter le plan des mesures d'urgence révisé déposé au conseil en date du 9 septembre 2024.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

11.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME GÉNÉRAL D'AIDE FINANCIÈRE LORS DE SINISTRES

2024-09-165

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Montcalm a été touchée par les fortes pluies du 24 juin et du 9 août 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Montcalm est éligible pour bénéficier du Programme général d'aide financière lors de sinistres;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Montcalm a dû assumer des dépenses pour mettre en place des mesures d'intervention ainsi que des mesures de rétablissement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général, Michael Doyle à produire et soumettre une ou plusieurs demande(s) de réclamation auprès du ministère de la Sécurité publique et à signer les documents afférents.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

11.3 PROJET ENTENTE SERVICE DE PREMIERS RÉPONDANTS – VILLE DE MONT-TREMBLANT

Point retiré séance tenante.

11.4 ENTENTE SERVICE DE PREMIERS RÉPONDANTS – ARUNDEL

Point retiré séance tenante.

12. VARIA

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une 2^e période de questions est offerte aux citoyens présents

24-09-166

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame la conseillère Édith Crevier, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité de clore la séance ordinaire du 9 septembre 2024.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

Je, Steven Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Steven Larose, maire

Lucie Côté, directrice générale adjointe
et greffière-trésorière adjointe